

MAIRIE  
DE  
CHARPEY

1, place de la Mairie  
26300 CHARPEY  
Téléphone 04 75 59 80 55  
E-mail : mairie@charpey.fr



A R R E T E N ° 2024 - 140

Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules

Le Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté interministériel du 15.07.1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1-8 partie,  
Vu la manifestation « Retraite aux Flambeaux » organisée le samedi 14 décembre 2024 par les associations : Sauvegarde du Patrimoine, de l'AFETA, de l'Amicale des écoles de CHARPEY et du Comité d'Intérêt Local de SAINT VINCENT,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité publique et régler le stationnement et la circulation pendant cette manifestation,

A R R E T E

**Article 1** : Cette manifestation se déroulera le samedi 14 décembre 2024 de 18h30 à 20h00.

**Article 2** : Pendant cette manifestation une circulation piétonnière s'effectuera :

- **Chemin du Verger**
- **Chemin du Serre**
- **Chemin des Moulins**
- **Chemin des Vernaies**
- **Allée du Château**
- **Grande Rue**
- **Allée du Verger**
- **Impasse du Verger**

**Article 3** : Le demandeur chargé de la mise en place de cette manifestation prendra toutes les mesures de protection utile. Il veillera au respect des droits des riverains. Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit de cette manifestation par les soins du demandeur.

**Article 4** : L'éclairage public sera coupé aux horaires indiqués dans l'article 1.

Fait à Charpey, le 14 décembre 2024

Le Maire,  
Lydie VEISSEIX

